

Match intercantonal (extrait) – toutes les distances



Parrainage du concours Fédération sportive suisse de tir

Le Match intercantonal (MIC) se déroule selon les directives et les dispositions d'exécution (DE) de la Fédération sportive suisse de tir (FST).

L'extrait ci-dessous a un caractère informatif ; les directives et dispositions d'exécution complètes de la FST peuvent être téléchargées du site de la FST (www.swissshooting.ch > Actualités > FFT2015).

Dispositions pour le concours

Principes Le MIC 2015 est ouvert à toutes les Sociétés cantonales de tir (SCT) et Sous-fédérations (SF); Les disciplines ont été fixées par la FST d'entente avec le CO FFT 2015.

Un MIC n'est disputé dans une discipline que si **au moins 18 groupes de l'Élite, resp. 10 groupes jusqu'à U20 y participent définitivement.**

Un participant ne peut être engagé que dans un groupe.

Un canton ne peut participer à un MIC couché que s'il prend part aussi à un concours à plusieurs positions avec la même arme de sport.

Participants **Chaque canton peut engager un groupe par discipline.** L'effectif des groupes est fixé comme suit:

4 participants

MIC 300 m fusil standard 2 positions Élite, 300 m fusil d'ordonnance 2 positions Élite et 300 m fusil d'ordonnance couché Élite.

3 participants

Toutes les autres MIC Fusil 300 m Élite et jusqu'à U20, tous les MIC Carabine 50 m Élite et jusqu'à U20 ainsi que tous les MIC Pistolet 50 m et 25 m Élite et jusqu'à U20.

Jours de tir et
Stand de tir

Fusil 300 m plusieurs positions

- | | | |
|------------------------------------|---------------|---------|
| • fusil 3 positions Élite | Sa 13.06.2015 | Viège |
| • fusil standard 2 positions Élite | Sa 13.06.2015 | Rarogne |
| • fusil d'ordonnance 2 positions | Sa 13.06.2015 | Rarogne |
| • fusil 3 positions jusqu'à U20 | Sa 13.06.2015 | Viège |

Fusil 300 m couché

- | | | |
|-----------------------------|---------------|---------|
| • fusil couché Élite | Sa 13.06.2015 | Rarogne |
| • fusil d'ordonnance couché | Sa 13.06.2015 | Rarogne |

Carabine 50 m plusieurs positions

- | | | |
|---------------------------------|---------------|---------|
| • fusil 3 positions Élite | Sa 13.06.2015 | Rarogne |
| • fusil 3 positions jusqu'à U20 | Sa 13.06.2015 | Rarogne |

Carabine 50 m couché

- | | | |
|----------------------------|---------------|---------|
| • fusil couché Élite | Sa 13.06.2015 | Rarogne |
| • fusil couché jusqu'à U20 | Sa 13.06.2015 | Rarogne |

Pistolet 50 m

- Pistolet programme A Élite Ve 12.06.2015 Rarogne
- Pistolet programme B Élite Ve 12.06.2015 Rarogne

Pistolet 25 m

- Pistolet programme C Élite Ve 12.06.2015 Rarogne
- Pistolet programme C jusqu'à U20 Sa 13.06.2015 Rarogne

Licences

Les membres d'un groupe doivent être citoyens suisses et être licenciés depuis au moins 6 mois comme membre de base dans une société de tir du canton participant.

Un seul ressortissant étranger peut être engagé par groupe et doit être licencié comme membre de base depuis le 01.01.2014 dans une société de tir du canton participant.

Les citoyens suisses habitant hors du canton ou à l'étranger ne peuvent être engagés que s'ils sont licenciés comme membre de base dans une société de tir du canton participant depuis le 01.01.2015.

<p>★★★ FAMILIENHOTEL Hotel Garni SPORTING</p>		
<p>Hotel Garni Sporting Ignaz und Daniela Imhof CH-3992 Bettmeralp/VS Tel. +41 (0)27 927 22 52 sporting@bettmeralp.ch</p>	<p>www.bettmeralp.ch/sporting</p>	
		

Dispositions générales

Inscriptions	Selon les directives de la FST pour le MIC 2015 (ch.12.1). Seules les inscriptions et mutations des SCT/SF faites sur l'application Web www.staendematch.ch mis à disposition par l'organisateur de la fête sont acceptées. Les mutations sont payantes.
Plan du Concours	Selon DE de la FST pour le MIC 2015 (doc. Reg. No 1.3.2.3 y compris les annexes).
Âge minimum	L'âge minimum indiqué dans les RTSp de la FST est valable pour toutes les disciplines. Pour les participants jusqu'à U20, les DE fixés pour Adolescents (doc. Reg. No. 2.18.03) doivent être respectés.
Finance d'inscription	Selon les directives de la FST pour le MIC (ch. 12.5).
Contrôles	Les contrôles ont lieu selon les règles ISSF resp. RTSp de la FST. Avant et après le tir, la direction des tirs peut effectuer des contrôles des poids de la détente et des armes de sport. Les infractions seront traitées selon ISSF.
Munition/ moyens auxiliaires	Selon les directives de la FST pour le MIC (ch. 6 et 12.10 [munition] resp. ch. 12.11 [moyens auxiliaires]).
Allègements de position	Selon les RTSp, aucun allègement de position n'est accordé. Les participants IPC ne peuvent participer qu'avec des groupes IPC ; Les règles techniques de tir IPC font foi.
Classement	Le total du groupe et des 60 coups du concours (individuel) déterminent le rang. En cas d'égalité de points, il sera classé comme suit: <ol style="list-style-type: none"> 1. Le plus grand nombre de mouches (sans le programme B pistolet 50 m), 2. Les plus hautes passes de 10 dans l'ordre inverse (6^e passe, 5^e passe, 4^e passe, etc.), 3. le plus grand nombre de 10, 9, 8, etc.
Proclamation des résultats	La proclamation des résultats a lieu le jour du concours des différentes disciplines au Centre de tir à Rarogne; Il est renvoyé aux DE (Doc. Reg. No. 1.3.2.3).
Contrôles anti-dopage	Selon les directives sur la lutte contre le dopage de la FST, le MIC 2015 est soumis au contrôle anti-dopage (Doc. Reg. 1.26.00). Il est renvoyé aux réglementations (voir aussi ch. 6 des directives de la FST sur la lutte contre le dopage) dans le contexte des autorisations exceptionnelles pour des usages thérapeutiques.
Repas	À organiser par les participants.

Hôtes

